



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**pour le territoire de la Communauté de
Communes du Haut-Béarn (CCHB)**

JEUDI 2 DÉCEMBRE 2021





CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Béarn

ENTRE

- **La Communauté de Communes du Haut-Béarn**
Représentée par son Président, M. Bernard UTHURRY, autorisé à l'effet des présentes
suivant délibération en date du 15 JUIN 2021,
Ci-après désignée par « l'EPCI » ;

d'une part,

ET

- **L'État,**
Représenté par Madame Anna NGUYEN, Sous-préfète d'Oloron Sainte-Marie
Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



Préambule

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan Etat-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

1 - A court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2 - Dans la durée du mandat municipal 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique.

Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

3 - Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. Le CRTE réunit les démarches contractuelles existantes. À l'échelle du territoire de la CCHB, le CRTE regroupe les contrats suivants :

- le contrat Petite Ville de Demain et prochainement l'Opération de Revitalisation des Territoires
- le dispositif France Services déployé sur la vallée d'Aspe (Bedous)
- le Contrat Local de Santé,
- la labellisation « Pays d'art et d'histoire »
- la labellisation centre national de la marionnette pour l'Espace Jéliote

- ...



Le CRTE reprend également les actions prévues dans le plan climat air-énergie territorial de la Communauté de Communes du Haut Béarn, ainsi que le programme territoire d'industrie (avec le Pays de Béarn), agenda rural...

Dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

Le CRTE est un contrat évolutif qui s'échelonne sur six années. La CCHB a souhaité s'engager dans cette démarche.

Projet de territoire

Le projet de territoire exprime une vision stratégique, qui précise la manière dont les signataires s'inscrivent dans les grandes transitions (démographique, écologique, numérique et productive) à l'œuvre dans le territoire sous contrat.

Il repose sur un diagnostic de la situation au moment de la signature du CRTE permettant d'identifier des enjeux partagés puis un fil rouge de transformation avec des orientations stratégiques qui feront sens pour l'ensemble des partenaires autour du CRTE.

Cette ambition et les actions qui en découleront devront nécessairement être en cohérence avec les orientations stratégiques des documents de planification de référence (SRADDET, SRDEII, ScoT, PLUi(H), PLH, SDAASAP, ...) existants.

Le diagnostic du territoire figure en annexe 1 du CRTE

Article 1er - Objet du CRTE de la Communauté de Communes du Haut Béarn.

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la CCHB autour de projets concrets.

Article 2 – Stratégies du territoire

2.1 Stratégie de transition écologique

Les actions inscrites dans le CRTE devront veiller à s'inscrire en conformité avec les orientations du Gouvernement en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse notamment de la lutte contre l'artificialisation des sols, de l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, du développement des mobilités douces, de la rénovation énergétique des bâtiments, du développement de l'économie circulaire, de la



préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, ou encore de la promotion des énergies renouvelables...

Le Haut-Béarn est un territoire privilégié, offrant un cadre de vie exceptionnel. Les élus du territoire ont pris conscience de leur responsabilité dans sa préservation. Aussi, plusieurs initiatives ont vu le jour : la plateforme de rénovation énergétique, Territoire à Énergie POSitive, mobilité douce (Rezo Pouce, Cycl’O Béarn), label Ecocert pour la cuisine dans les crèches du territoire...

En parallèle, les communes du territoire ont également pris des initiatives dans ce domaine. Citons par exemple Oloron Sainte-Marie : label Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, Arette : label Station Verte et label Flocon Vert pour la station de la Pierre Saint-Martin....

Enfin, la CCHB s’est lancée en 2018 dans une démarche participative pour l’élaboration du PCAET pour une validation en 2021 et une mise en place des actions sur la période 2022-2027. Le PCAET est un projet de territoire qui a pour but de préserver les ressources naturelles et d’atténuer le changement climatique, en maîtrisant les dépenses énergétiques et en développant les énergies renouvelables.

Celui-ci se décline en plusieurs axes :

- miser sur l’exemplarité des collectivités dans leurs patrimoines, leur fonctionnement et l’exercice de leurs compétences
- s’engager pour un territoire plus sobre en agissant sur l’habitat, l’aménagement et la mobilité
- œuvrer pour une agriculture et une forêt qui s’adaptent aux nouveaux besoins locaux et la nouvelle donne climatique
- faire de la transition écologique un atout pour un développement économique durable
- faire évoluer nos comportements pour préserver notre cadre de vie.



2.2 Stratégie de développement économique

Développement de l'attractivité des territoires, territoires d'industrie,...

La CCHB s'est dotée d'une stratégie de développement économique reposant sur un diagnostic de son territoire et réalisée en concordance avec les orientations identifiées par le partenariat régional et inscrites dans le SRDEII Nouvelle-Aquitaine.

La stratégie de développement économique communautaire repose sur les principes suivants :

- axe 1 : construire une stratégie d'offre foncière et immobilière sur mesure
- axe 2 : valoriser et soutenir les compétences dans une logique de maillage territorial et spécification et diversification des secteurs d'application
- axe 3 : rattacher les acteurs économiques du Haut-Béarn aux dynamiques exogènes
- axe 4 : conforter la « destination économique » Haut-Béarn

En parallèle, le 15 juillet 2019, le contrat d'industrie inter-régional Lacq-Pau-Tarbes a été signé. Il se déploie sur 10 intercommunalités (511 000hab.) dont 8 en Nouvelle-Aquitaine (368 000 hab.) qui composent le Pays de Béarn et 2 en Occitanie (143 000hab.).

La CCHB est partie prenante de la démarche portée techniquement et administrativement par le pôle métropolitain du Pays de Béarn.

En matière touristique, un schéma stratégique a été adopté, il repose sur trois axes :

- Faire de nos filières et de leurs spécificités des éléments d'attractivité de la destination des Pyrénées béarnaises
- Accompagner les professionnels pour répondre aux enjeux à venir de l'économie touristique
- Développer les partenariats et les synergies pour optimiser la fréquentation des Pyrénées béarnaises



2.3 Stratégie de cohésion du territoire

Depuis 2017, la CCHB s'est engagée dans une démarche collective de portrait de territoire « En Davan » qui aboutira à terme à une stratégie consensuelle du territoire qui sera retranscrite ensuite dans un document cadre SCOT puis dans ses déclinaisons thématiques et opérationnelles (PLUi, PLH, plan de mobilité rurale).

Article 3 – Priorités d'action et mise en œuvre

Les stratégies du territoire sont déclinées en actions à conduire sur le territoire. Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou d'opérations cofinancés par l'État au moyen de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), ou de tout autre dispositif d'aide susceptible d'être mobilisé.

Chaque année la liste de ces projets/opérations est susceptible d'être actualisée sous forme d'un avenant au CRTE. Les stratégies et actions prioritaires du territoire de la CCHB sont présentées en annexe 2. Si leur contenu devait être modifié pendant la durée de vie du contrat, il conviendrait alors de modifier cette annexe 2.

Les priorités d'actions retenues pour le CRTE sont les suivantes :

Action 1 : Pour une montagne vivante, du piémont aux sommets

Une montagne vivante, c'est une montagne où l'on peut vivre et travailler toute l'année, grâce à ses ressources protégées, ses produits spécifiques, ses accès toute l'année en toute saison, ses liens forts avec la vallée et le piémont. Aucune des activités citées ne le permet à elle seule et pour tous les Hauts-Béarnais. La multifonctionnalité est un équilibre, et comme tous les équilibres, il doit rester dynamique, pour chacune de ses composantes.

Projet 1 : modernisation et diversification de l'Espace du Somport (phase 1 et 2)/CCHB

Aménagements réalisés, fréquentation du site, nombre d'emplois créés, notoriété du site.

Projet 2 : Mise en tourisme du Fort du Portalet/CCHB

Nombre de visiteurs au vu des prévisionnels qui ressortiront de l'étude d'exploitation, respect du calendrier d'ouverture du site selon l'organisation prévue

Projet 3 : création d'une voie verte /CCHB

Fréquentation de la voie verte, satisfaction des utilisateurs, fréquentation touristique du territoire, retombées économiques.

Projet 4 : modernisation de la maison de la vallée /CCHB

Travaux réalisés, fréquentation de l'établissement, satisfaction des clients.



Projet 4 : création d'un plan d'eau biologique /SIVOM de la Vallée d'Aspe

Renforcer l'attractivité et l'économie de la vallée d'Aspe (vers un modèle touristique orienté croissance verte), augmentation de la fréquentation touristique, allongement de la durée des séjours, fréquentation de l'équipement

Projet 5 : aménagement d'un espace social et touristique / commune d'Accous

Chiffre d'affaire du café, consommation énergétique, esthétique du bâtiment ressenti des personnes employées en situation de handicap

Projet 6 : complexe sportif et touristique accessible à tous/commune d'Arette

Fréquentation, augmentation des séjours ou de leur durée pour les publics spécifiques, recettes générées

Projet 7 : requalification de la station d'Issarbe/commune de Lanne

Nombre d'entrées sur les 4 saisons, diversification des activités, nombre d'emplois créés, recettes générées

Action n° 2 : Pour notre cité commune et notre réseau de bourgs et de village

Le défi de la petite ville de demain, c'est de redevenir résidentiellement attractive et fonctionnellement la plus complète possible, tout en relevant le défi de la transition écologique et énergétique. Cela vaut pour chaque centralité du territoire, à son niveau et en fonction de son bassin de desserte. Celui d'Oloron-Sainte-Marie est le Haut-Béarn dans sa totalité, et au-delà. Miser sur Oloron-Sainte-Marie, c'est miser sur l'ensemble des vallées.

L'enjeu de fond est de remettre de la qualité de vie personnelle, sociale et environnementale dans ces noyaux plus denses que le reste du territoire que sont les centralités, et que les contemporains ont eu tendance à délaissier comme partout en France. On ne peut pas à la fois revendiquer la haute valeur écologique, agronomique et paysagère du Haut-Béarn et vouloir en même temps habiter partout dans la nature, « dans l'assiette » ou « dans le tableau » : il faut redonner aux contemporains le sens et le goût de la petite ville et de son centre, et de la vie du village mais dans le village.

Projet 1 : création d'une maison de santé pluridisciplinaire du piémont Oloronais /CCHB

Nombre de nouveaux praticiens sur le territoire, nombre de spécialités, exemplarité du bâtiment (consommation énergétique, esthétique, confort des usagers...)

Projet 2 : Modernisation de la piscine d'Oloron/CCHB

Consommation énergétique : eau, gaz, électricité, nombre de créneaux hebdomadaires attribués : scolaires, associations, public, nombre d'entrées payantes hiver / été, retours de satisfaction et fidélisation des usagers : confort, fonctionnalités, confort/sérénité de travail du personnel

Projet 3 : travaux d'amélioration du bâtiment FENART/CCHB

Baisse de la consommation énergétique, amélioration des conditions d'accueil et de travail et de la fonctionnalité

Projet 4 : rénovation de la maison pour tous de Saint Goin/CCHB



Baisse de la consommation énergétique, amélioration des conditions d'accueil et de travail et de la fonctionnalité

Projet 5 : création d'un réseau de pistes cyclables (mobilités)/CCHB :

Fréquentation, augmentation des locations de vélo dans les stations CCHB

Projet 6 : amélioration des déchetteries/CCHB

Nombre de déchetteries équipées, nombre de flux triés, tonnages collectés / valorisés.

Projet 7 : création de plateformes de dépotage déchets verts/gravats/CCHB

Nombre de plateformes créées, nombre de flux triés, tonnages collectés / valorisés.

Projet 8 : création d'une aire de grand passage/CCHB

Etat sanitaire et de propreté, nombre de passages, revenus de la régie

Projet 9 : aménagement aire Rézo Pouce/commune de Lasseube

Nombre d'utilisateurs du Rézo Pouce à partir de Lasseube

Projet 10 : déménagement des locaux de l'école de musique intercommunale/commune de Lasseube

Consommation énergétique, amélioration du confort pour les utilisateurs, esthétique du bâtiment

Projet 11 : aménagement de la halle et du cheminement vers le centre bourg/commune de Lasseube

Augmentation des circulations douces, baisse de la fréquentation de voitures, esthétique

Projet 12 : création d'une maison de santé (en lien avec celle du piémont oloronais)/commune d'Ogeu-les-Bains

Nombre de nouveaux praticiens sur le territoire, nombre de spécialités, exemplarité du bâtiment (consommation énergétique, esthétique, confort des usagers...)

Projet 13 : aménagement mixte du Dojo pour accueillir une salle de spectacle (en lien avec l'espace Jéliote)/commune d'Ogeu-les-Bains

Nombre de spectacles, fréquentation

Projet 14 : aménagement de la rue Louis Barthou/commune d'Oloron-Ste-Marie

Démocratie participative, comités de quartier, activité commerciale : création de commerces, fréquentation..., enquête touristique

Projet 15 : rénovation de la salle Palas/commune d'Oloron-Ste-Marie

Suivi des consommations énergétiques électriques, suivi des consommations énergétiques gaz, retour du confort des usagers



Projet 16 : réhabilitation de la friche Remazeilles et création d'un tiers lieu/commune d'Oloron

Nombres d'utilisateurs, suivi des consommations énergétiques, suivi de la production d'énergie renouvelable, recettes générées.

Projet 17 : réseau de chaleur/commune d'Oloron-Ste-Marie

Suivi des consommations énergétiques, kilomètres de réseaux, nombre de bâtiments raccordés, part d'énergie renouvelable dans le réseau

Projet 18 : actions PCAET

Projet 19 : actions PVD

Action n° 3 : Pour nos capacités et nos compétences productives agricoles et industrielles

Le territoire du Haut Béarn est historiquement une terre productive. Cependant, ces avantages ne s'épanouissent pas tous seuls. Les entreprises productives, tant industrielles qu'agricoles, recherchent des écosystèmes favorables et spécifiques, qui leur permettent de faire la différence avec leurs concurrents : des bassins de main d'œuvre bien mobilisés par le travail productif et capables d'évoluer et de former ; des tissus de partenaires accessibles, en amont et en aval de leurs activités propres ; des capacités d'accueil pour séduire des salariés qui recherchent certes un emploi mais aussi un cadre de vie satisfaisant pour eux et leur famille ; des relations privilégiées avec des centres de recherche et de transfert technologique ; etc.

Or, comme beaucoup de diagnostics locaux l'ont déjà souligné (le dernier en date est celui de la Région Nouvelle Aquitaine), le Haut-Béarn n'a pas de réelle stratégie de développement économique, c'est-à-dire de politique partenariale pour conforter et développer l'écosystème productif local avec les entreprises qui le composent. Le développement et l'aménagement d'espaces d'activités, longtemps motivés avant tout par l'espoir de capter des ressources fiscales en concurrence entre territoires, n'en tiennent pas lieu. Le rôle des collectivités locales ne peut pas se limiter à exploiter la ressource foncière, qui n'est d'ailleurs pas illimitée.

Les projets structurants du territoire pour conduire sa transformation à moyen et long terme sont les suivants :

Projet 1 : extension de la ZAE des Tembous (Ogeu)/CCHB

Nombre de m² aménagés, nombre d'entreprises installées, nombre d'emplois créés ou pérennisés

Projet 2 : création d'un foyer jeunes travailleurs/CCHB

Nombre de logements, fréquentation, recettes générées

Projet 3 : création d'une ZAE entre Orin et Moumour/CCHB

Nombre de m² aménagés, nombre d'entreprises installées, nombre d'emplois créés



Projet 4 : création d'une unité de transformation/commune d'Ance Féas

Tonnage traité, nombre de producteurs utilisateur, chiffre d'affaires

Projet 5 : aménagement commercial du centre-bourg/commune de Lasseube

Installation des commerces, achèvement des travaux dans les temps

Projet 6 : programme territoire d'Industrie (en lien avec le Pays de Béarn)

Chaque année, sera ajoutée au contrat, une annexe financière (annexe 4) listant les projets permettant de mettre en œuvre les actions conduites et précisant le montant de l'aide financière apportée par l'État pour chacun d'eux.

Article 4 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris dans une fiche de suivi qui présente en quoi chaque projet réalisé concourt à la mise en œuvre d'une stratégie. Une présentation annuelle sera effectuée en comité de suivi et de programmation au moyen de la fiche de suivi figurant en annexe 5, qui vise à obtenir une vision synthétique des résultats obtenus par la mise en œuvre du CRTE.

Chaque projet cofinancé par l'État comportera notamment un indicateur relatif à l'efficacité de la gestion, afin de s'assurer d'une consommation fluide des crédits et en phase avec le niveau d'avancement de l'opération.

Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.



Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant d'application qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer. Un premier avenant de financement annuel est signé en même temps que le contrat. Un nouvel avenant de programmation listant les nouvelles opérations à financer sera ensuite signé chaque année, conformément à l'annexe 3. En fin d'année, une annexe financière mentionnée à l'article 3 arrête la liste des projets effectivement cofinancés par l'État (annexe 4).

5.2. La Communauté de Communes du Haut Béarn

En signant ce CRTE, la CCHB assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire. Elle porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

La collectivité s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'aide de l'État peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en un appui en ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires), subventions en fonctionnement et en investissement, participations en fonds propres, avances...

L'État s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État portera en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Des données d'observation et d'analyse territoriale avec la mise à disposition immédiate par l'ANCT d'un portrait du territoire sur lequel le périmètre du contrat est assis sont mobilisables par les collectivités. Il comprend les principales données et cartographies issues de l'[Observatoire des territoires](#), à mettre en perspective pour le projet de territoire pour lui permettre de se situer dans son environnement (comparaison au sein du bassin de vie, du département, de la région, au niveau national...).

L'État s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.



Article 6 - Gouvernance du CRTE - Comité de suivi et de programmation

Les représentants de l'État et de la CCHB mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Un comité de suivi et de programmation est créé à cet effet. Il est présidé par le Préfet ou son représentant et par le Président de la communauté de communes du Haut Béarn ou son représentant.

Il est composé de représentants des signataires et les partenaires du contrat

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...).

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE, sur le modèle en annexe 3. Le comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'annexe financière (annexe 4) fixant la liste des opérations financées au titre de l'année écoulée.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité de la CCHB.

Chaque action fait l'objet d'un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi la mise en œuvre du CRTE permet de réaliser la stratégie.



Le dispositif d'évaluation fera l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de suivi et de programmation. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats.

Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas figé, il est évolutif.

Les annexes 2, 3, 4 et 5 sont mises à jour en tant que de besoins, après examen et avis du comité de suivi et de programmation.

Article 10 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.



Article 11 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Pau.

Signé le 2 décembre 2021

La Sous-préfète
d'Oloron Sainte-Marie

Le Président
de la Communauté de Communes
du Haut Béarn



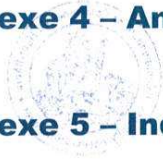
Annexes

Annexe 1 – Diagnostic du territoire

Annexe 2 – Stratégies et actions prioritaires

Annexe 3 – Avenant de programmation

Annexe 4 – Annexe financière



Annexe 5 – Indicateurs de suivi du CRTE



Annexe 1 – Diagnostic du territoire



Sur le chemin de la stratégie

Se tourner vers l'avenir, comme y appelle *En Davan, le projet collectif du Haut-Béarn*, c'est toujours commencer par se rappeler d'où l'on vient et ce dont on hérite, qui l'on est et ce que l'on devient au fil du temps.

La Communauté de Communes du Haut-Béarn n'a que cinq ans, mais le Haut-Béarn et ses territoires ont, en tant que communautés vivantes, une très longue histoire. Le passage du Somport se pratique depuis la nuit des temps. La cité d'Oloron-Sainte-Marie a été fondée par les Romains. Les communautés pastorales des vallées pyrénéennes comme celles d'Aspe et d'Ossau aménagent leur territoire à travers les siècles, voire les millénaires. Sont venus plus récemment l'industrialisation, en plusieurs étapes, le tourisme, de même, le développement résidentiel, toujours en cours... de grandes mobilisations aussi (pour ou contre le tunnel du Somport, la voie ferrée Pau-Canfranc, l'introduction de l'ours) qui ont fait du Haut-Béarn une terre de débats collectifs, et parfois de combats et de clivages.

Les devoirs du moment

La crise pandémique et la relance qu'elle nécessite aujourd'hui, l'urgence de la transition écologique, la lutte contre l'accroissement du changement climatique et l'adaptation vitale à ses effets malgré tout : tels sont les devoirs du moment et pour l'avenir immédiat.

Ces devoirs, la Communauté de Communes du Haut-Béarn et ses communes membres ont commencé à les relever à une échelle nouvelle et dans la solidarité communautaire. Le futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) proposé par l'Etat peut conforter ce travail de fond.

De nombreux services communautaires d'intérêt social, économique, culturel et environnemental ont été mutualisés à l'échelle du Haut-Béarn depuis cinq ans. Au quotidien de ses habitants, le Haut-Béarn ce sont les maisons de service public de Bedous, d'Arette et d'Ogeu-les-Bains, les maisons de santé d'Aspe et de Lasseube, les crèches communautaires d'Oloron-Sainte-Marie, de Bedous et d'Aramits et le réseau des assistantes maternelles, les piscines d'Oloron-Sainte-Marie et de Lanne-en-Barétous, les cinq centres aérés communautaires, le SICTOM et ses huit déchetteries, la navette gratuite de la vallée d'Aspe le jeudi, la mise en place du Rezo Pouce et de Cycl'O Béarn, la Médiathèque des Gaves et le réseau de lecture publique, l'école de musique intercommunale sur ses trois sites, la scène nationale de l'Espace Jéliote et son animation en réseau, etc. La communauté a fait la preuve que **la solidarité à l'échelle de la vallée élargit la base de services pour tous.**

Maintenant, parlons de l'avenir

Un diagnostic complet et partagé a été réalisé en 2017 par l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP). On peut et doit toujours actualiser cette somme de connaissances, c'est une exigence permanente qui fait partie de la vie courante d'une intercommunalité. Cependant, entre le



diagnostic et le passage à l'action concrète, **c'est surtout de visions stratégiques communes dont a besoin un territoire comme le Haut-Béarn**, à la fois culturellement et fonctionnellement uni, et composé d'identités bien marquées, à la diversité précieuse pour la cohésion de l'ensemble.

Ces visions stratégiques se sont affirmées à travers la démarche avec Ossau de labellisation Pays d'art et d'Histoire en 2010 ou le programme Leader en 2014 ; avec la reconnaissance du Haut-Béarn et d'Oloron-Sainte-Marie comme Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPOS-TEPCV) en 2017 ; avec la stratégie touristique du Haut-Béarn ; avec le Contrat Local de Santé ; avec la prise de compétence « Mobilité durable » tout récemment. D'autres sont en cours d'expression avec l'élaboration du Schéma de cohérence territorial (SCoT) ou au travers de l'approbation du Plan Climat Energie Territorial (PCAET). *En Davan, la vision stratégique à l'horizon 2040 pour un territoire attractif, vivant et durable*, a été adopté en janvier 2020. Pourquoi y revenir à nouveau ?

Comme le marcheur en montagne qui fait régulièrement le point sur son parcours, observe le temps qui change, et mesure le reste à parcourir, qu'il soit berger ou randonneur, les acteurs du Haut-Béarn et leurs représentants élus des collectivités territoriales ont besoin de **faire régulièrement le point stratégique et de se redire ce qu'ils visent ensemble**. C'est l'objet de ce bref texte, à usage politique, qui se propose d'accompagner le CRTE en cours d'élaboration rapide par le récit stratégique qui doit l'animer.

Un premier inventaire des projets des communes et de la communauté de communes du Haut-Béarn, susceptibles d'être adressés au CRTE, fait état, avant débat, de plus de 80 propositions, plus ou moins matures. Comme partout en France, ce ne sont pas les projets qui manquent, preuves du dynamisme du territoire !

Les projets précis et le projet ensemble

Mais une liste de projets ne fait pas une stratégie pour autant, au contraire. Pour rassembler autour d'eux les partenaires et les financeurs publics dans le cadre du CRTE, voire les financeurs privés dans d'autres cadres, il faut savoir **dire les priorités, la cohérence d'ensemble, le scénario du projet étape par étape, les besoins à court terme et les intentions transformatrices à long terme**. Y contribuer est l'ambition du présent texte.

Il part de tout ce que les communes et la communauté ont indiqué comme besoins ou perspectives d'action déjà engagées. Il s'appuie sur les documents stratégiques précédemment élaborés qu'il ne s'agit en aucun cas d'oublier. Il tient compte des éléments d'actualisation du diagnostic lorsqu'ils sont disponibles et pour autant qu'ils apportent une information nouvelle et essentielle. Et surtout, il propose de **dire de façon simple et directe, à la façon d'un manifeste, ce que les représentants du Haut-Béarn souhaitent pour leur territoire**.

Ouvrir des pistes nouvelles

Ce faisant, la visée stratégique peut révéler des lacunes dans l'état actuel des projets énoncés. C'est aussi la vocation du présent texte que d'ouvrir des pistes pour des projets futurs et des ambitions nouvelles.



Le CRTE est annoncé comme **un contrat pluriannuel et évolutif**, destiné à agréger d'autres volets d'action dans le temps. La Région Nouvelle Aquitaine comme le Département des Pyrénées atlantiques vont, de leur côté, relancer également leurs dispositifs contractuels ou de conventionnement avec les futures mandatures.

Il faut être prêt à expliquer et raconter le Haut-Béarn souhaité à court, moyen et long terme, pour mieux convaincre de la pertinence des intentions et des soutiens qu'elles appellent.



Pour une montagne vivante, du piémont aux sommets

Comment ça va la montagne et son piémont ?

C'est une très belle montagne et un ensemble de très belles vallées, dont tous les Béarnais peuvent être légitimement fiers. Le Parc National constitue un enjeu de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel, et partout la vigilance des Béarnais a permis de maintenir une bonne relation entre préservation et développement. Mais c'est **une montagne et un piémont fragiles**, en dépit de la force de leurs atouts naturels et culturels. En attestent la **perte régulière de surface agricole utile (SAU)**, et en parallèle la **progression de la forêt** inexploitée qui referme les paysages.

Cette fragilité a deux grandes causes. La première est globale, bien au-delà du Haut-Béarn et même des Pyrénées : c'est le **bouleversement écologique induit par le réchauffement climatique accéléré**. La seconde est plus locale : ce sont les logiques de déliaison qui tendent à défaire **les solidarités historiques entre le haut et le bas, vitales dans tous les contextes montagnards** du monde. Or, pour faire face à la première cause, il faut passer par la résolution de la seconde.

Les deux sources majeures de richesse pour la montagne béarnaise sont l'agriculture, le pastoralisme et leurs produits valorisés, et le tourisme et les activités récréatives dites de plein-air. La foresterie et la production d'énergie non fossile, qui ont compté naguère, doivent rejoindre à nouveau ce duo de base, pour le renforcer.

Dans tous les cas, **les solidarités amont-aval sont plus que jamais nécessaires**. L'agro-pastoralisme sans agriculture de montagne et de piémont, le tourisme et l'accueil récréatif sans approche globale et raisonnée, la foresterie sans valorisation artisanale et industrielle, ou la production d'électricité propre sans droit de suite, finissent par aller sur des chemins qui se contredisent, entrent en conflit, se fragilisent et fragilisent la montagne tout entière *in fine*.

Les changements de modèle qu'appelle l'urgence écologique dans chacun des domaines cités, impliquent de les reconsidérer dans leurs adossements réciproques, et non plus dans la logique passée de la spécialisation sectorielle ou territoriale. C'est un beau défi pour le Haut Béarn, une chance pour sa cohésion, mais une difficulté de plus, dans un premier temps, pour les professionnels concernés, qui doivent aller vers des croisements d'activités, de fonctions et de logiques.

Ce que nous voulons

Une montagne vivante, c'est une montagne où l'on peut vivre et travailler toute l'année, grâce à ses ressources protégées, ses produits spécifiques, ses accès aux quatre saisons, ses liens forts avec la vallée et le piémont. Aucune des activités citées ne le permet à elle seule et pour tous les Hauts-



Béarnais. La multifonctionnalité est un équilibre, et comme tous les équilibres, il doit rester dynamique, pour chacune de ses composantes.

L'agriculture d'abord : pour maintenir celle d'en haut en ses estives, qui font toute la beauté de la montagne, sa valeur écologique, et la base de la valorisation fromagère, nous devons soutenir celle d'en bas, ses élevages, ses productions végétales, ses ateliers de transformation, les industries agro-alimentaires. Les circuits courts, le projet alimentaire territorial, le virage vers le bio et la montée en qualité des produits, l'aide à l'installation et à la professionnalisation y contribuent. Mais plus globalement, **pour pérenniser tout le système agricole et agro-pastoral, nous voulons le rendre inséparable des autres fonctions de la montagne**, le tourisme, la récréation et l'accueil, les fonctions écologiques et paysagères, la production de l'énergie, et conforter ainsi sa place dans les arbitrages du développement : le SCoT y veillera au plan foncier, comme le PCAET de son côté pour ce qui relève de la stratégie d'économie circulaire des ressources locales.

La foresterie ensuite : c'est un sujet difficile partout en France pour des raisons foncières bien connues. La France exploite mal ses forêts, celles de montagne aux fortes contraintes en particulier. Mais dans d'autres massifs en Europe, comme dans le Vorarlberg en Tyrol autrichien, des acteurs locaux ont montré **le bénéfice qu'on peut tirer d'un retour à la culture et à l'économie du bois en général**. C'est une œuvre de longue haleine qui implique de nombreux métiers et savoir-faire. Que serait le Haut-Béarn sans ses forêts exceptionnelles ? C'est un héritage historique, ce doit être un levier d'avenir.

Le tourisme et la récréation enfin : 380 000 touristes et plus d'un million d'excursionnistes et de pratiquants divers apportent annuellement 91 millions d'€ au Haut-Béarn, nous dit l'Office du tourisme des Pyrénées béarnaises. **Le tourisme, l'accueil et les pratiques récréatives rendent aussi la montagne vivante**. Nous sommes attentifs à ce qu'ils le fassent toujours mieux, en accord avec les autres activités essentielles, dans des rapports réciproquement bénéfiques. Faire de notre territoire un spot incontournable pour la pratique du vélo dans les Pyrénées, poursuivre sa politique d'excellence en matière de randonnées avec la gestion d'un réseau de près de 100 itinéraires, moderniser et diversifier l'Espace du Somport pour en faire un espace ouvert toute l'année : tels sont nos trois axes stratégiques en matière de tourisme et de récréation.

Les projets connus et les perspectives pour demain

La feuille de route du mandat est riche de projets communautaires majeurs en matière de développement touristique : modernisation de l'Espace du Somport et de la Maison de la vallée, mise en tourisme du Fort du Portalet, création d'un espace de baignade biologique, schéma cyclable de neuf itinéraires. Ceux des communes vont dans le même sens : complexe sportif à Arette, requalification de la station d'Issarbe, rénovation des gîtes à Bedous et Accous, valorisation du petit patrimoine culturel et naturel à Estos, Géronce, Urdos, etc.

En matière d'agriculture et d'agro-pastoralisme, de foresterie et de production d'énergie non fossile, le PCAET est porteur de fortes ambitions, qu'il va falloir **traduire en actes concrets et projet situés**. C'est tout le défi des transitions qui s'impose à la montagne comme ailleurs. Il y a encore du chemin pour faire atterrir ces transitions dans nos vallées et notre massif, et en faire les moteurs de la



montagne vivante de demain, du piémont aux sommets. Avec *En Davan*, la communauté poursuivra en ce sens.

Pour élargir la base des projets et s'ouvrir de nouveaux horizons, il faut élargir la base des acteurs qui les portent. Les collectivités territoriales, leurs responsables élus et leurs agents ont leurs missions et leurs compétences, la société civile dans son ensemble a également les siennes. C'est ainsi qu'un processus de concertation a été mis en place sur le territoire au travers de commissions citoyennes, de groupes de pairs ou de conseils municipaux des jeunes... Rendre la montagne encore plus vivante, c'est s'appuyer sur les initiatives qui peuvent permettre de la réinventer, c'est-à-dire de **faire du neuf avec l'héritage commun**.

L'économie récréative du **outdoor**, et ses pratiquants, sont particulièrement inventifs à cet égard. Les **ressources naturelles et biologiques** des milieux montagnards n'auront jamais fini de dévoiler leurs potentiels. Tout ce qui permet d'**hybrider les activités** renforcent leur pérennité, les Pyrénéens le savent comme tous les montagnards du monde. C'est toute une dynamique de projets audacieux que nous voulons initier à travers *En Davan* et avec les habitants du Haut-Béarn dans toute leur riche diversité.



Pour notre cité commune et notre réseau de bourgs et de villages

Comment ça va les centralités du territoire ?

Elles vont mieux, mais elles ont souffert, et elles en portent encore les stigmates : les centralités d'un territoire, grandes et petites, sont toujours son poulx. Il y a trois cas de figure, quant à la santé et au dynamisme des centralités du Haut-Béarn.

D'abord, une majorité de petits centres de proximité qui, comme l'ensemble du Haut-Béarn, ont connu un étiage démographique dans les années 1960-80, mais qui renaissent depuis, tout en restant encore loin des pics de population du 19^{ème} siècle. Ogeu-les-Bains, Lasseube, Accous, Aramits reprennent de la population et de la vie depuis vingt, trente ou quarante ans, mais le patrimoine bâti à réoccuper est encore important : il y avait 1 650 habitants à Accous en 1821, il y en a un peu moins de 500 aujourd'hui. Heureusement, les conditions de confort font qu'on habite mieux aujourd'hui ces places peuplées d'antan. Bedous ne se rétablit que depuis le début des années 2000, Arette vient juste de stabiliser son lent déclin démographique. Partout, on peut avoir l'espoir de remonter maintenant la pente, car il y a une **demande d'habitat et de services, et des jeunes ménages viennent ici faire le choix des campagnes**, de préférence à partir de leurs petites centralités de qualité.

Ensuite, les communes en première périphérie d'Oloron-Sainte-Marie, qui ont profité d'un report d'urbanisation depuis la ville centre, à partir des années 1960-70 : Agnos, Gurmençon, Estos, dans une moindre mesure Ledeuix et Eysus. Mais cette périurbanisation résidentielle n'a pas suscité un déploiement de services et de commerces, et les fonctions de centralité de ces communes, relativement peuplées, restent faibles, voire inexistantes.

Enfin, le cas bien spécifique de la centralité principale, avec Oloron-Sainte-Marie, mais aussi Bidos : la première recule démographiquement depuis 1968, la seconde depuis 1990. Ce déclin s'explique pour une part par ce qui précède, pour une autre par les restructurations industrielles et les crises sectorielles des dernières décennies. Nonobstant les crises plus récentes encore, y compris la grande panne causée par la COVID 19, on peut considérer que la situation économique s'est stabilisée, voire améliorée depuis le début des années 2000. Mais la mue urbaine se poursuit, et **le cœur battant du Haut-Béarn doit encore retenir toutes nos attentions**.

Oloron-Sainte-Marie et Bidos cumulent le **vieillessement des ménages** (après 2030, plus de la moitié des Oloronais pourrait avoir 60 ans et plus), la **paupérisation** ou la fragilisation d'une forte part d'entre eux (40 à 45 % sont éligibles aux aides au logement, qu'ils soient propriétaires occupants ou locataires), la **vacance** d'une trop forte part du parc résidentiel (16 %, dont un tiers structurellement) ou commercial du centre (82 % du chiffre d'affaires commercial se fait en périphérie). Le diagnostic



de la Convention « Petites villes de demain » parle, pour le centre, d'une « ville traversée » plus que d'une ville investie.

Ce que nous voulons

Le défi de la petite ville de demain, c'est de **redevenir résidentiellement attractive et fonctionnellement la plus complète possible**, tout en relevant le défi de la transition écologique et énergétique. Cela vaut pour chaque centralité du territoire, à son niveau et en fonction de son bassin de desserte. Celui d'Oloron-Sainte-Marie est le Haut-Béarn dans sa totalité, et au-delà. **Miser sur Oloron-Sainte-Marie, c'est miser sur l'ensemble des vallées.**

L'enjeu de fond est de remettre de la qualité de vie personnelle, sociale et environnementale dans ces noyaux plus denses que le reste du territoire que sont les centralités, et que les contemporains ont eu tendance à délaisser comme partout en France. On ne peut pas à la fois revendiquer la haute valeur écologique, agronomique et paysagère du Haut-Béarn et vouloir en même temps habiter partout dans la nature, « dans l'assiette » ou « dans le tableau » : il faut **redonner aux contemporains le sens et le goût de la petite ville et de son centre, et de la vie du village mais dans le village.**

Toutes les communes ont le désir ardent d'y travailler, en reconquéant leur patrimoine disponible, en portant des projets de logement accessible au plus grand nombre, y compris à l'unité, en donnant tout le confort possible à l'espace public, même le plus modeste, en rendant la vie plus facile dans les plus grandes centralités, au plan des déplacements, des équipements collectifs, de l'accès aux services de soin et de santé, des services communs (déchets, éclairage, gestion de l'eau), en redynamisant le commerce local.

C'est aussi dans les centralités et à travers elles que nous voulons réussir la mise en œuvre d'une bonne part des objectifs du PCAET qui ont trait à la sobriété énergétique et à la mobilité durable. Et c'est dans et à travers elles que nous voulons servir enfin la cohésion sociale et la solidarité intergénérationnelle, le « vivre ensemble » sous tous ses aspects, surtout pour une population qui va continuer de vieillir. **La centralité, quelle que soit sa taille, est un sujet et un projet culturel**, un enjeu de mode de vie : c'est là où nous nous retrouvons et exprimons ce qui nous lie. C'est pourquoi les projets des collectivités du Haut-Béarn sont très nombreux dans ce domaine.

Les projets connus et les perspectives pour demain

Le programme « Petite ville de demain » qui nous fédère autour d'Oloron-Sainte-Marie est le cadre majeur de ces projets communautaires et communaux, avec ses dix fiches actions pour des projets matures, et son programme prévisionnel ultérieur, pour un montant total d'investissements de plus de 20 millions d'€ à terme. D'autres programmes nationaux, convergents avec ceux de la Région et du Département, vont nous permettre d'avancer vite en matière de **renovation énergétique du patrimoine public**, de **gestion écologique** des déchets, d'**éclairage économe**, de **mobilité douce**, de **logements aidés ou multigénérationnels**, de **maisons de santé en réseau**. Rénover la mairie, l'église et la place centrale, l'école et son aire de jeux, la salle des fêtes et d'autres équipements de



proximité : toutes les communes sont ici dans leur métier. Mais nous voulons aller plus loin ensemble.

Le travail réalisé depuis plus de dix ans à l'échelle des Pyrénées béarnaises dans le cadre de la labellisation « Ville et pays d'art et d'histoire » invite à réfléchir au patrimoine que nous allons laisser à notre tour. Non seulement celui qui aura été patiemment protégé, restauré, redécouvert et transmis, qu'il soit exceptionnel et emblématique, ou plus commun et vernaculaire, mais aussi **le patrimoine produit par notre époque**, par ses innovations, ses façons de valoriser les sites, ses matériaux mis en œuvre et ses techniques constructives, qui font l'espace habité et l'espace de travail contemporains sous toutes ses formes, bâties et extérieures.

Aller plus loin ensemble pour notre cité commune et son réseau de bourgs et de villages, ce n'est pas seulement les équiper et les rendre plus fonctionnels. C'est aussi y inscrire **la culture et l'identité du territoire**, dans tous les projets qui transforment nécessairement les lieux. **Renouer avec la culture des centralités** animera dans la durée notre projet de territoire *En Davan*.



Pour nos capacités et nos compétences productives agricoles et industrielles

Comment ça va l'emploi de production ?

Le choc de 2008-2009 a été rude, celui de la pandémie est loin encore d'être entièrement mesuré, et encore plus dépassé. Les données les plus récentes avant la crise de la COVID montraient les **capacités de résilience économique du Haut-Béarn**, qui créait à nouveau des emplois et se rapprochait de son niveau d'avant la récession de 2008. Le chômage en Haut-Béarn est toujours deux points en dessous de la moyenne régionale : c'est tout l'intérêt d'un bon tissu productif (un emploi sur trois dans l'industrie), même si c'est aussi par lui que s'encaissent les secousses de la mondialisation.

Le Haut-Béarn est une terre d'emploi productif, à la fois industriel et agricole. Il y a, certes, de belles marges de progression dans le tourisme au sens large, et dans tout ce qui relève de l'économie dite résidentielle ou présenteielle (le commerce, les services aux ménages, la construction, la réparation, ...); l'emploi des services publics reste essentiel. Mais **la force du Haut-Béarn, c'est sa spécificité industrielle**, qu'elle partage avec quelques-uns de ses voisins du piémont pyrénéen, et qu'elle doit ici à une bonne demi-douzaine de firmes et d'établissements bien ancrés dans le territoire, autour desquels gravite un intéressant tissu de PME et de TPE.

Le développement industriel date des années 1920-30. Rozan, devenu Lindt, est présent à Oloron-Sainte-Marie depuis un siècle ; Safran Landing Systems (historiquement Messier) à Bidos, et Toyal (initialement Alcan) à Accous, depuis plus de 80 ans. Sans parler des eaux d'Ogeu-les-Bains, exploitées dès 1820 ! La fonderie titane de précision (PCC, Ogeu-les-Bains) et l'usinage aéronautique (Micro Mécanique Pyrénéenne, Gurmençon) renforcent le secteur depuis une génération. Toutes ces entreprises, et avec elles leurs sous-traitants, dépendent, certes, de centres de commandement extérieurs au Haut-Béarn, voire étrangers (Suisse, Japon, Etats-Unis). Mais **leur ancrage est fort**, en dépit des chocs de la concurrence internationale.

Une terre de travail productif comme le Haut-Béarn a toutes les raisons de miser sur ses atouts, à l'heure où les entreprises cherchent à renouer avec **les avantages de l'ancrage et de la territorialisation**.

Ce que nous voulons

Cependant, ces avantages ne s'épanouissent pas tout seul. Les entreprises productives, tant industrielles qu'agricoles, recherchent des écosystèmes favorables et spécifiques, qui leur permettent de faire la différence avec leurs concurrents : des bassins de main d'œuvre bien mobilisés par le travail productif et capables d'évoluer et de former ; des tissus de partenaires



accessibles, en amont et en aval de leurs activités propres ; des capacités d'accueil pour séduire des salariés qui recherchent certes un emploi mais aussi un cadre de vie satisfaisant pour eux et leur famille ; des relations privilégiées avec des centres de recherche et de transfert technologique ; etc.

Or, comme beaucoup de diagnostics locaux l'ont déjà souligné (le dernier en date est celui de la Région Nouvelle Aquitaine), le Haut-Béarn n'a pas de réelle stratégie de développement économique, c'est-à-dire de **politique partenariale pour conforter et développer l'écosystème productif local avec les entreprises qui le composent**. Le développement et l'aménagement d'espaces d'activités, longtemps motivés avant tout par l'espoir de capter des ressources fiscales en concurrence entre territoires, n'en tient pas lieu. Le rôle des collectivités locales ne peut pas se limiter à exploiter la ressource foncière, qui n'est d'ailleurs pas illimitée.

Nous voulons affirmer une véritable politique communautaire en faveur des capacités et des compétences productives du Haut-Béarn.

Celles de ses hommes et de ses femmes d'abord, en pensant prioritairement aux jeunes actifs et aux actifs de demain : nous voulons leur communiquer la fierté du territoire productif qu'ils habitent, et le plaisir des métiers qu'ils pourront y acquérir et y épanouir. Les cinq lycées d'Oloron-Sainte-Marie, dont trois lycées professionnels, doivent être l'outil de cette ambition. Elle pourrait viser le **renforcement des offres de formation post-bac dans le territoire**, qui deviennent essentielles dans l'industrie, dans l'agriculture, comme dans le tourisme ou les métiers de l'environnement, puisqu'actuellement le Haut-Béarn ne propose qu'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS « Maintenance des systèmes », en alternance) au lycée Guynemer, et trois BTS « Développement et animation des territoires ruraux », « technico commercial », également en alternance, à Oloron-Sainte-Marie. Ils devraient bientôt être rejoints par le lancement d'un Bachelor Universitaire de Technologie au lycée Jules Supervielle.

Celles de ses entreprises aussi, qui consistent à **savoir se grouper en cas de besoin** (pour un marché, une étape technologique, un besoin extérieur à satisfaire en commun), à **rechercher des complémentarités** en fonction de ce que chacun sait faire, à **échanger les meilleures pratiques**, notamment celles qu'exige la transition écologique et énergétique dans les entreprises aussi.

Celles des acteurs publics enfin, dont la responsabilité est le développement territorial. Cela consiste, certes encore, à **anticiper les besoins en espaces d'entreprises**, pas uniquement sous la forme classique mais peu durable des ZAE ; cela peut consister aussi à **soutenir et mobiliser les capacités de financement propres au territoire** ; et bien sûr à **porter en permanence une politique de marketing territorial** qui doit pouvoir servir à attirer la même diversité de porteurs de projets que celle que le Haut-Béarn accueille déjà.

Les projets connus et les perspectives pour demain

Sur les quarante fiches-actions du protocole d'accord « Territoire d'industrie » de Lacq-Pau-Tarbes (mars 2019), seules trois concernent explicitement le Haut Béarn : « Installer une trajectoire économique autour de l'eau » (fiche 18) ; « Accompagner la transformation et la mutation de la filière aéronautique » (fiche 31) ; « Réussir le défi de l'alimentation de demain » (fiche 32). Tout reste



à construire pour deux de ces fiches-actions (18 et 32), sans budget, partenaire économique identifié ou calendrier.

Parmi les 80 intentions de projets locaux, collectées en vue de l'élaboration du CRTE auprès des communes et au sein de la Communauté de Communes du Haut-Béarn, deux seulement ont une dimension directement économique : l'appui à l'installation d'une conserverie; la création d'une ZAE à cheval sur les communes d'Orin et Moumour, sur la RD 936. L'adhésion prochaine de la CCHB à la toute récente SCIC Ceinture Verte Pays de Béarn, destinée à faciliter l'installation de maraîchers, et la réflexion sur l'éventualité d'un foyer de jeunes travailleurs ouvrent des pistes de travail, mais n'en sont que les prémisses.

Il y a donc encore presque tout à faire, et nous en sommes conscients. Nous le sommes aussi que la diversité des activités industrielles (chocolaterie, aéronautique, eau minérale, poudre et pâte d'aluminium, plasturgie, laiterie, scierie...) ne facilite pas la cohésion de l'écosystème que nous appelons de nos vœux. Du groupe international à la TPE, les « besoins de territoire » et les relations qu'ils peuvent permettre d'établir avec les responsables publics locaux ne sont pas de même nature. « Territoire d'industrie » est un cadre d'appui, mais il réunit dix EPCI sur deux départements, et **nous avons impérativement besoin de nous mobiliser d'abord à l'échelle du Haut-Béarn**, entre acteurs publics et au plus près des acteurs économiques.

C'est la perspective que veut se donner la communauté à travers *En Davan*, en renforçant l'ambition économique de son projet de territoire.

Le sens du manifeste

Entre ce qui est déjà engagé ou prévu, ce qui est souhaité mais non encore financé, ce qu'il serait nécessaire d'aborder en outre, et ce qui demain ne va pas manquer de venir s'ajouter à la liste, **la barque d'En Davan est bien chargée !** C'est le contraire qui serait inquiétant.

Cependant, le projet n'est pas le programme : le programme se doit d'être bien délimité, **le projet doit rester un processus transformateur**. Pour aller où, devenir quoi, comment ? Ce sont les questions qui doivent être régulièrement remises sur la table, surtout lorsque le programme donne l'impression que le projet est bouclé. Le CRTE est l'occasion de se donner un programme à l'horizon du mandat. Il doit s'adosser à un projet qui, par nature, est une œuvre ouverte et mobilisatrice.

Depuis cinq ans, la Communauté de Communes du Haut-Béarn a été l'apprentissage du travail entre quatre territoires aux identités propres, au bénéfice d'une solidarité nouvelle. Mais le Haut-Béarn n'est pas une île. **Rien de mieux pour continuer à s'unir que de se présenter aux autres et d'investir des scènes plus larges**. Celle du pôle métropolitain du pays de Béarn en est une ; « Territoire d'industrie » une autre, plus large encore. Le Haut-Béarn veut y être pleinement présent.

Tout cela fait beaucoup sur les épaules des seuls responsables élus des communes et de l'intercommunalité. Mais précisément : *En Davan* est l'invitation à ne pas rester seulement entre élus (et agents des collectivités), et à partager au contraire le plus largement possible l'envie de bien vivre dans le Haut-Béarn et de bien faire pour ce territoire.



C'est pourquoi, par ce texte, les élus du Haut-Béarn s'adressent au plus grand nombre, manifestent leurs intentions politiques, et lancent l'invitation à tous les acteurs pour rejoindre l'ambition qu'elles expriment.



Annexe 2 – Orientations stratégiques

1 Stratégie de transition écologique

Action prioritaire n° 1 : travaux d'amélioration du bâtiment Fenart/CCHB

Action prioritaire n° 2 : rénovation de la maison pour tous de St Goin/CCHB

Action prioritaire n° 3 : création d'un réseau de pistes cyclables/CCHB

Action prioritaire n° 4 : amélioration des déchetteries/CCHB

Action prioritaire n° 5 : création de plateformes de dépôtage déchets verts/gravats/CCHB

Action prioritaire n° 6 : déménagement des locaux de l'école de musique intercommunale/commune de Lasseube

Action prioritaire n° 7 : aménagement aire de Rézo Pouce/commune de Lasseube

Action prioritaire n° 8 : réseau de chaleur/commune d'Oloron-Ste-Marie

Action prioritaire n° 9 : action PCAET/CCHB

2 Stratégie de développement économique

Action prioritaire n° 1 : modernisation et diversification de l'espace du Somport/CCHB

Action prioritaire n° 2 : extension de la ZAE des Tembous (Ogeu)/CCHB

Action prioritaire n° 3 : création d'un foyer jeunes travailleurs/CCHB

Action prioritaire n° 4 : création d'une ZAE entre Orin et Moumour/CCHB

Action prioritaire n° 5 : mise en tourisme du fort du Portalet/CCHB



Action prioritaire n° 6 : *création d'une voie verte/CCHB*

Action prioritaire n° 7 : *modernisation de la maison de la vallée/SIVOM de la Vallée d'Aspe*

Action prioritaire n° 8 : *création d'un plan d'eau biologique/CCHB*

Action prioritaire n° 9 : *création d'une unité de transformation/commune d'Ance Féas*

Action prioritaire n° 10 : *complexe sportif et touristique accessible à tous/commune d'Arette*

Action prioritaire n° 11 : *requalification de la station d'Issarbe/commune de Lanne*

Action prioritaire n° 12 : *aménagement commercial du centre bourg/commune de Lasseube*

Action prioritaire n° 13 : *aménagement de la halle et du cheminement vers le centre bourg/commune de Lasseube*

Action prioritaire n° 14 : *réhabilitation de la friche Remazeilles/commune d'Oloron-Ste-Marie*

Action prioritaire n° 15 : *aménagement de la rue Louis Barthou/commune d'Oloron-Ste-Marie*

Action prioritaire n° 16 : *programme territoire d'industrie*



3 Stratégie de cohésion du territoire

Action prioritaire n° 1 : *création de la maison de santé pluridisciplinaire du piémont oloronais/CCHB*

Action prioritaire n° 2 : *modernisation de la piscine d'Oloron/CCHB*

Action prioritaire n° 3 : *création d'une aire de grand passage/CCHB*

Action prioritaire n° 4 : *aménagement d'un espace social et touristique/commune d'Accous*

Action prioritaire n° 5 : *création d'une maison médicale (en lien avec celle du piémont oloronais)/Commune d'Ogeu*

Action prioritaire n° 6 : *aménagement mixte du dojo pour accueillir une salle de spectacle (en lien avec l'espace Jéliote)/commune d'Ogeu-les-Bains*

Action prioritaire n° 7 : *rénovation de la Salle Palas/commune d'Oloron*

Action prioritaire n° 8 : *actions PVD*



Annexe 3 – Tableaux des actions prévues

AXE 1 STRATEGIE DE TRANSITION ECOLOGIQUE				
Maître d'ouvrage	Nature	Montant prévisionnel de l'opération	Calendrier prévisionnel	Observations
CCHB	travaux d'amélioration du bâtiment FENART	115 000 €	2022-2023	Maison France Services+crèche+école de musique
CCHB	Rénovation de la maison pour tous de St Goin	170 000 €	2022-2023	ALSH
CCHB	Création d'un réseau de pistes cyclables	120 000 €	2021-2024	
CCHB	Amélioration des déchetteries	650 000 €	2021-2022	
CCHB	Création de plateformes de dépotage déchets verts/gravats	585 000 €	2022-2024	
LASSEUBE	Déménagement des locaux de l'école de musique intercommunale	8 000 €	2022-2023	
LASSEUBE	Aménagement aire Rézo Pouce	20 000 €	2022	



OLORON SAINTE MARIE	Réseau de chaleur	30 000 €	2021	étude pour le moment
CCHB	Actions du PCAET	Pour mémoire		
AXE 2 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				
CCHB	Modernisation et diversification de l'espace du Somport	1 000 000 €	2021-2022	phase 2 uniquement
CCHB	Extension de la ZAE des Tembous	en cours de chiffrage	2022-2023	
CCHB	Création d'un foyer jeunes travailleurs	à étudier	2023-2024	
CCHB	Création d'une ZAE entre Orin et Moumour	à étudier	2023-2024	
CCHB	Mise en tourisme du Fort du Portalet	1 630 000 €	2021-2023	
CCHB	Création d'une voie verte	1 800 000 €	2024-2025	
CCHB	Modernisation de la maison de la vallée	650 000 €	2023-2024	
SIVOM DE LA VALLEE D'ASPE	Création d'un plan d'eau biologique	1 800 000 €	2023-2024	
ANCE FEAS	Création d'une unité de transformation	1 217 000 €	2022	
ARETTE	Création d'un complexe sportif et touristique accessible à tous	4 000 000 €	2022-2024	



LANNE EN BARETOUS	Requalification de la station d'Issarbe	900 000 €	2022-2024	
LASSEUBE	Aménagement commercial du centre bourg	250 000 €	2022-2023	
LASSEUBE	Aménagement de la halle et du cheminement piétonnier	180 000 €	2022-2024	
OLORON SAINTE MARIE	Aménagement de la rue L. Barthou	2 418 500 €	2022-2024	
OLORON SAINTE MARIE	Réhabilitation de la friche REMAZEILLES	3 300 000 €	2022-2025	Avec AF
CCHB	Actions du programme territoire d'Industrie	Pour mémoire		
AXE 3 COHESION DU TERRITOIRE				
CCHB	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire	3 900 000 €	2022-2023	Etudes en cours
CCHB	Modernisation de la piscine d'Oloron	4 052 000 €	2023-2024	Etudes en cours
CCHB	Création d'une aire de grand passage	280 000 €	2024	
ACCOUS	Aménagement d'un espace social et touristique	310 000 €	2023-2024	Etudes en cours



OGEU LES BAINS	Création d'une maison médicale	300 000 €	2024	En lien avec la future maison de santé du piémont oloronais
OGEU LES BAINS	Aménagement mixte du dojo pour accueillir une salle de spectacle	100 000 €	2022	en lien avec l'espace Jéliote
OLORON SAINTE MARIE	Rénovation de la salle Palas	401 967 €	2021-2022	
OLORON SAINTE MARIE	actions PVD			Pour mémoire

Les montants des opérations sont exprimés en HT



Annexe 4 – Indicateurs de suivi

Orientations stratégiques	nombre prévisionnel d'actions sur n-1	Indicateur 1 : nombre d'opérations réellement mises en œuvre	Indicateur 2 : montant prévisionnel	Montant financier réellement engagé	Contribution des opérations mises en œuvre à la réalisation des objectifs du CRTE
<i>Stratégie de transition écologique</i>					
<i>Stratégie de développement économique</i>					
<i>Stratégie de cohésion du territoire</i>					